

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 6

Objet : Remplacement de Madame Catherine BAHL au sein du comité consultatif municipal « environnement, développement durable, assainissement et jumelage »

VU l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui offre la possibilité au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal qui comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, des représentants des habitants de la commune et des représentants des associations locales.

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

VU la délibération municipale du 5 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a créé six comités consultatifs municipaux et a installé les membres du conseil municipal au sein desdits comités,

ATTENDU que Madame Catherine BAHL a démissionné de son mandat de Conseillère Municipale, il convient de la remplacer au sein du comité consultatif municipal « environnement, développement durable, assainissement et jumelage » où elle siégeait.

VU la note de synthèse n° 2022-04 élaborée en application de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

ENTENDU la candidature de Monsieur Laurent GAUDIN pour participer aux travaux du comité consultatif municipal « environnement, développement durable, assainissement et jumelage »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

ACCEPTE la candidature de Monsieur Laurent GAUDIN pour participer aux travaux du comité consultatif municipal « environnement, développement durable, assainissement et jumelage »,

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 039-213904345-20220304-6_COMITE_CONSUL-DE